


	Déclaration de Revendication IGP SABLE DE CAMARGUE Récolte 20.....	IGP Sable de Camargue
	A adresser au syndicat: SYNDICAT DE DEFENSE ET DE PROMOTION DES VINS DES SABLES <i>Mas du Bosquet - 30220 AIGUES-MORTES - TEL: 04.66.53.99.57 Mobile 06.11.25.24.99</i> contact@vin-sable-camargue.com	

 Revendication partielle

 Revendication Totale

(intégralité de la production de l'opérateur)

 Modification de Revendication (y

compris assemblage de lots déjà revendiqués)

IDENTITE DE L'OPERATEUR : Nom : Adresse du siège social : Tél : Fax..... Courriel : N° CVI : Adresse de l'entrepôt des vins :	CADRE RESERVE AU CONTROLE Reçu ODG le..... Saisi <input type="checkbox"/> Transmis OC le.....
--	--

	Identification des lots (contenants, millésime, le cas échéant cépage, nom du lot, ...)	Couleur Rouge Rosé Gris Gris de gris Blanc	Volume total du lot (hl)	Volume destiné à la vente EN VRAC (hl)		Volume destiné au conditionnement par l'opérateur (hl)	Date prévue transaction ou conditionnement
				FRANCE	EXPORT		
A						/...../.....
B						/...../.....
C						/...../.....
D						/...../.....
E						/...../.....

Nom et Adresse du metteur en marché: _____

COTISATION /hl revendiqué		Quantité revendiquée (hl)	COTISATION TOTALE	
ODG	0,65 €		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> xhl </div> €
INAO*	+ 0,03 €	+ €		
TOTAL	= 0,68 €	= €		

*Droit INAO dû au titre de l'article L 642-13 du code rural et de la pêche maritime

L'opérateur atteste de l'exactitude des renseignements reportés sur la présente déclaration. Il s'engage à faire une nouvelle déclaration s'il modifie le ou les lots avant conditionnement ou transaction.

Date :/...../.....

Signature de l'opérateur :

- **Pièces à joindre obligatoirement pour chaque dossier :**
- Copie des analyses de moins d'un mois, réalisées par contenant ou par lot conditionné par laboratoire d'analyses œnologiques extérieur à l'entreprise et indépendant (TAV Naturel et total, Acidité volatile, Sucres réducteurs (glucose/fructose), acidité totale, SO2 total et fermentation malolactique pour les vins rouges)
- **Règlement de la cotisation liée au contrôle : 0.68 €** par hectolitre revendiqué à l'ordre du Syndicat des vins des Sables

SYNDICAT DE DEFENSE ET DE PROMOTION DES VINS DES SABLES

 Mas du Bosquet - 30220 AIGUES-MORTES - [TEL:04.66.53.99.57](tel:04.66.53.99.57) Mobile 06.11.25.24.99 - contact@vin-sable-camargue.com